EMPRUNTIS.com
votre courtier bancassurance

Communiqué de presse

17 septembre 2013

L'agence Empruntis
EXPERT EN CRÉDIT IMMOBILIER

Empruntis via son réseau empruntis l'agence s'engage sur la garantie du meilleur taux

Une garantie exclusive ! Empruntis l'agence vous rembourse la différence si vous trouvez moins cher ailleurs !

On parle souvent du meilleur taux en matière de crédit et pour les emprunteurs cette recherche du taux le plus bas s'apparente presque au saint Graal. Mais comment être certain d'avoir réellement trouvé le « meilleur taux » ? « *Fort de ce constat nous avons réfléchi à proposer enfin,* ***une vraie garantie de ce meilleur taux*** *et ce, au-delà de tout effet d'annonce publicitaire*. » Explique Maël Bernier, **directrice de la communication d'Empruntis.com**.

« *Pour 2/3 de nos clients la notion de compétitivité du taux est primordial, nous avons donc voulu répondre à leurs attentes en créant un produit exclusif et en lien direct avec la promesse du métier de courtier*. » Explique Hugues Rolland du Roscoat, **Directeur du Marketing et Du Développement chez Empruntis.com**.

Il s'agit donc d'un contrat d'assurance, en partenariat avec la société d'assurance DAS, qui sera mis en place progressivement dans toutes nos agences (50) et déjà mis en place dans 16 agences pilotes depuis le 8 septembre, et qui garantit à l'emprunteur qui a recours aux services d'Empruntis l'agence le meilleur taux du marché. « *Cette nouvelle garantie est payée par nos franchisés empruntis l'agence et ne coûte donc rien de plus à nos clients.* » poursuit Maël Bernier.

Le fonctionnement est très simple : la garantie porte sur tous les prêts inférieurs à 1 million d'euros (hors prêts aidés et réglementés), sur une offre équivalente (même montage financier, prêt identique, mêmes nombres de lignes de prêts), dans un délai de 15 jours après réception de l'offre empruntis et porte sur le TAEG.

Si notre client nous présente une offre inférieure d'au moins 0,10% sur le TAEG à celle que nous lui avons faite, nous lui remboursons la différence de mensualité pendant ¼ de la durée du prêt. Evidemment, l'offre présentée doit être en tout point identique (mêmes revenus déclarés, même apport, assurance emprunteur avec garanties, franchises et exclusions équivalentes et bien sûr même nombre de lignes de crédits). Le client dispose de 90 jours pour faire valoir son droit.

« *Si nous nous engageons sur ce type de garantie, nous ne le faisons pas à la légère car nous sommes certains de la qualité du travail pratiqué dans nos agences. En effet, nous n'avons bien entendu aucun intérêt à ce que cette « garantie du meilleur taux » soit trop souvent opérante.* » Conclut Maël Bernier

Le réseau Broker France by empruntis a été racheté en 2010 par Fincorp également propriétaire d'Empruntis.com et compte aujourd'hui 50 agences regroupées sous l'enseigne Empruntis l'agence.

Maël Bernier
Directrice de la communication et Porte-Parole
Email : mael.bernier@empruntis.com
Tél. : 01 77 93 36 57/ 06 32 86 92 98